

Revue africaine

LES ÉVÊQUES DE MAROC

SOUS LES DERNIERS ALMOHADES ET LES BENI-MÉRIN.

(Voir les nos 8 et 9 de la *Revue africaine* (1).)

SÉRIE DES ÉVÊQUES DE MAROC.

Jusqu'ici, nous avons fait connaître les origines des populations chrétiennes répandues dans le Maroc au XIII^e siècle, et les circonstances dans lesquelles un siège épiscopal fut établi au milieu d'elles. Nous devons maintenant recueillir ce que l'histoire nous apprend des évêques qui se succédèrent au gouvernement de cette Église. Il pourra bien arriver que des anneaux de cette chaîne nous échappent; mais elle est tellement brisée qu'on ne nous ferait pas un reproche de n'avoir pu la réunir entièrement.

I. — AGNELLUS, premier évêque de Maroc et de Fez.

Dans l'Appendice au premier volume de l'*Africa christiana*, Morcelli a donné une liste de plusieurs évêchés où Maroc figure sous le titre de *Bocanum Hemerum*, et Fez sous le nom de *Volubilis*. Il n'y a pas lieu de rechercher ici les fondements de cette synonymie; mais je cite cette page du savant abbé, parce qu'on y voit le frère Agnellus sur le siège de Volubilis ou de Fez et non point sur celui de Maroc.

(1) N^o 8, page 242, ligne 3^e, au lieu de : *a été remplacé*, lisez : *a été établi*.

Il est vrai, une lettre de Grégoire IX à l'Émir marocain qualifie Agnellus évêque de Fez, *Facensi Episcopo*; toutefois, il paraît que sa résidence fut à Maroc, au moins durant une partie de son épiscopat; car Lupus, nommé en 1246 évêque de Maroc, était, selon le pape Innocent IV, le seul évêque de cette partie de l'Afrique et il y succédait à un autre pasteur (1). Aussi, ne voit-on pas que personne ait remplacé Agnellus sur le siège de Fez.

On doit donc penser qu'Agnellus, nommé d'abord à Fez, s'établit à Maroc par la suite. Il est même possible qu'il ait résidé tantôt dans l'une et tantôt dans l'autre de ces deux villes, à raison des événements qui arrivaient au sein de l'empire et pour la plus grande utilité des chrétiens. Cela lui était facile puisqu'elles étaient soumises également à Er-Rachid et à son successeur Es-Saïd, sous le règne desquels il vécut. Fez aura peut-être été choisie de préférence, à l'origine, parce qu'elle était moins éloignée de l'Europe et communiquait plus aisément avec les ports commerçants de la Méditerranée, spécialement avec Ceuta.

Si le siège épiscopal fut définitivement fixé à Maroc, c'est sans doute parce qu'il y était mieux protégé. Les Beni-Merïn, effectivement, menaçaient Fez dont ils s'emparèrent en 647 (1249-50), peu après la mort d'Agnellus.

Le pape Grégoire IX chargea cet évêque de remettre à l'Émir deux lettres dont voici la substance. La première est une démonstration du christianisme que, dans son zèle pour la foi, l'illustre Pontife avait envoyée déjà au Soudan de Damas et au Calife de Bagdad. Prenant en main la Bible, pour laquelle les musulmans professent une religieuse vénération, Grégoire montre brièvement la succession des patriarches, des prophètes et des apôtres; le dogme de la Trinité, implicitement nié dans le Coran, mais dont la notion commence à se révéler dans l'ancien Testament lui-même; la divinité du Verbe incarné, selon les Prophètes, et l'autorité divine de l'Église, appuyée sur les miracles. Puis, s'adressant directement à l'Émir, il dit sans nul détour que les envoyés apostoliques ont mission de le convertir à la vraie religion, et il le menace de la rigueur des jugements de Dieu, si tant de preuves, de témoignages et de miracles en faveur du christianisme ne suffisent pas à le convaincre. « C'est vous et non vos biens que nous cherchons, con-

(1) *Sane Marrochitana Ecclesia sola et unica in partibus ipsis filia Romanæ Ecclesiæ.* WADDING, t. III, p. 450.

tinue-t-il ; nous avons soif du gain de vos âmes, comme Jésus-Christ. Nous ne voulons rien ravir de ce qui vous appartient, ni diminuer votre gloire ; mais notre ardent désir est plutôt de vous élever et d'agrandir votre puissance (1). »

La seconde lettre, spécialement composée pour l'Émir du Maroc, rappelle d'abord les vœux exprimés dans la précédente. Le Pontife ajoute ensuite : « Plaise au ciel que notre confiance ne soit pas déçue et que votre conduite (2) réalise les espérances qu'ont fait naître en nous votre douceur et votre bonté pour les religieux de notre communion, en particulier pour notre vénérable frère Agnellus, évêque de Fez, et les autres frères de l'ordre des Mineurs. Aussi, cet évêque et ces religieux, qui vous aiment très-sincèrement dans le Christ, s'efforcent-ils, par un vif attachement et un dévouement inébranlable, d'assurer auprès de Dieu et du siège apostolique vos intérêts du temps et de l'éternité (3). »

En terminant, il engage l'Émir à embrasser la religion de Jésus-Christ, qui rend ici bas le centuple à ses serviteurs et leur donne, dans l'autre vie, un royaume impérissable. « Quant à nous, conclut-il, nous vous accorderons en ce cas de plus grandes faveurs pour l'accroissement de votre gloire et de votre magnificence. Si vous veniez, au contraire, à préférer d'être l'ennemi du Christ plutôt que son ami, nous ne souffrirons point, comme c'est notre devoir de ne point le souffrir, que les fidèles du Christ soient engagés à votre service (4). »

Cette lettre est du 27 mai 1233, et l'autre du 15 février de la même année. Si l'on ne s'en rapporte qu'à la date, il n'est pas facile de décider à qui elles furent adressées : à El-Mamoun ou à Er-Rachid. El-Mamoun étant mort au mois d'octobre 1232, il est possible que Grégoire IX les ait écrites avant de connaître cet évé-

(1) *Cæterum vos, non vestra requirimus, animarum vestrarum cum Jesu-Cristo lucra sitimus. Nihil de facultate subtrahere quærimus, vel minuere de honore, sed provehere vos et ampliare potius affectamus.* WADDING, t. II, p. 351.

(2) *De tua conversatione sperante.* Loc. cit.

(3) *Unde episcopus et fratres prædicti te in Christo sincerius diligentes temporale et æternum commodum tuum apud Dominum et sedem apostolicam indefessæ pietatis studio et amore satagunt promovere.* Loc. cit.

(4) *Alioquin si forte Christi hostis esse malueris quàm amicus, nullatenus patiemur, sicut nec pati debemus, quod tibi à suis fidelibus serviatur.* Datum Laterani, VI kalendas junii, anno VII.

nement. Et de fait, la dernière convient mieux à El-Mamoun, puisque le Souverain Pontife y parle de la protection dont les Français avaient joui de la part de l'émir : *Eos in quibus decet habes propensius commendatos*. Nous avons vu d'ailleurs qu'El-Mamoun avait reçu des secours de Ferdinand III, roi de Castille, à des conditions qui équivalent pour tout musulman à une abjuration de l'islam.

Du reste, les circonstances dans lesquelles Er-Rachid hérita de son père n'étaient guère à ces lettres de leur convenance et de leur opportunité. Il avait sucé le lait d'une chrétienne ; l'insurrection se levait contre lui de toutes parts et le parti des Beni-Merin devenait plus redoutable de jour en jour.

Rien donc n'est exagéré dans les espérances conçues à Rome, et que les rapports des missionnaires du Maroc avaient excitées. Les motifs de conversion que fait valoir le Souverain Pontife sont à la fois légitimes en eux-mêmes et habilement présentés. Grégoire IX les tire de l'ordre de la nature comme de l'ordre de la grâce. Pourquoi pas ? Il n'y a rien entre eux de contradictoire ; les premiers ne sont pas mauvais ; ceux-ci, meilleurs en eux-mêmes, pouvaient n'être pas les plus sensibles à l'esprit d'un musulman. Certes, le Pape ne voulait pas tromper l'Émir, dont il voyait le trône au penchant de sa ruine. Si la voix du vicaire de Jésus-Christ eût été entendue, il est probable qu'une puissante croisade en faveur du prince converti aurait sauvé au Maroc l'empire des Almohades.

Er-Rachid mourut le 4 décembre 1242, et son frère Abou-'l-Hacen-Ali-Es-Saïd lui succéda (1). La dynastie d'Abd-el-Moumen avait alors perdu Tunis, Bougie, Constantine, soumises aux Hafsides qui, s'étant déclarés indépendants, venaient encore d'enlever aux Beni-Abd-el-Ouad le royaume de Tlemcen ; elle ne possédait plus rien en Espagne, où les Musulmans rejetant son autorité se divisaient contre eux-mêmes et cédaient pied à pied le territoire aux Chrétiens. A l'intérieur du Maroc, enfin, son empire se décomposait. Ceuta, Tanger se rendirent aux Hafsides déjà reconnus par une partie des Musulmans d'Espagne. Sedjelmessa secoua même un instant le joug d'Es-Saïd. Les Beni-Merin appelaient d'autre part une sérieuse répression. Ces nomades du Désert, entre l'oasis de

(1) EBN-KHALDOUN, *Histoire des Berbers*, t. II, p. 243. Traduction de M. le baron de Slane.

Figui et le Rif marocain, prenaient goût au séjour du Tel qu'ils connaissaient par de fréquents voyages, et ils songeaient à dépouiller le lion almohade prêt à rendre le dernier soupir.

En 1242, leur appétit était aiguisé par plusieurs victoires et des succès croissants. De nombreuses tribus des montagnes leur obéissaient; Fez, Téza, Méquinez leur payaient tribut et l'on pouvait prévoir qu'elles seraient bientôt subjuguées totalement. On doit remarquer le rôle joué par les chrétiens dans la lutte.

En 637 (1239-40), le chef mérinide Othman fut assassiné dans le cours de ses triomphes par un esclave d'origine chrétienne. Peu après, sous Mohammed-Ebn-Abd-el-Hak, son frère et successeur, une bataille où la victoire demeura incertaine s'engagea devant Tidjedour'in, dans la plaine de Meknaça. « Mohammed-Ebn-Idris, petit-fils d'Abd-el-Hak, se mesura avec un officier de la milice chrétienne et le tua du premier coup. Lui-même reçut de son adversaire un coup de sabre sur la figure; et comme il en garda toujours la marque, on lui donna le sobriquet de *Bou-Darba*, le Balafre (1). »

Mais, en 1244, cet officier chrétien fut dignement vengé par un de ses compagnons d'armes. Ali-es-Saïd avait senti la nécessité de prendre vigoureusement l'offensive contre les Beni-Merine; à la tête d'une armée de 20,000 hommes, où figure la milice chrétienne, il les battit sur les bords de la rivière Yabache, et força les débris de leur armée à se réfugier dans les montagnes. Durant le combat, un officier de la milice chrétienne tua l'émir Mohammed-Ebn-Abd-el-Hak.

Abou-Yahya-Ebn-Abd-el-Hak lui succède en 1244-45. Il fonde définitivement l'empire des Mérinides. Cependant, nous devons remarquer que ces princes, tout en combattant les Almohades, n'osent pas encore rejeter ouvertement la suzeraineté des Hafsides, maîtres de l'Afrikia et du Mogreb central. La politique leur conseillait d'agir au nom des Hafsides, afin d'augmenter ainsi le prestige de leurs propres armes et de ne pas se trouver pris entre deux adversaires.

La lutte semblait devoir être vive entre Abou-Yahya et Ali-es-Saïd. On voit d'abord quelques tribus Mérinides faire défection et se ranger du côté des Almohades. Mais, sur un faux bruit de la mort d'Es-Saïd, elles abandonnent ces derniers et massacrent un peloton

(1) EBN-KHALDOUN, t. IV, p. 32. Traduction de M. de Slane. Il n'est pas besoin de dire que j'ai toujours à la main ce guide précieux.

de la milice chrétienne envoyé pour les ramener par la persuasion.

Les préparatifs d'Es-Saïd parurent néanmoins si formidables qu'Abou-Yahya son rival consentit à la paix.

Il est bien possible que cette paix soit précisément celle qui fut négociée à cette époque par des frères Mineurs. La date n'en est pas fixée dans les historiens de l'Ordre de St-François. Wadding parle du fait en 1246 et Dominique de Gubernatis en 1243. Quoi qu'il en soit, voici la manière dont on l'a rapporté.

Le roi de Maroc était en guerre avec un de ses voisins et ils avaient l'un et l'autre des chrétiens dans leurs armées. Trois frères mineurs offrirent au premier d'aller en son nom proposer à son adversaire des conditions de paix. Leur dessein fut agréé. Ils partirent avec une escorte et réussirent dans leur ambassade. La chronique ajoute qu'ils furent assistés par un lion qui les accompagna du Désert jusqu'à la ville où ils se rendaient. Il mit en fuite des Sarrazins qui s'opposaient au passage de ces moines inconnus et leur ouvrit le chemin jusqu'à la résidence du roi.

Un historien de l'Ordre dit que la ville dont il s'agit était Fez et qu'il y eut là, depuis lors, un couvent de St-François.

Sans me mettre en peine de concilier cette assertion, qui semble hasardée, avec ce que nous savons de Fez à cette époque et des premiers établissements de Frères mineurs au pays marocain, je recommande à l'attention du lecteur la substance même du fait. Il est fort honorable pour les religieux de St-François et montre quelle place ils avaient su obtenir au milieu des populations musulmanes.

Quelques-uns d'entr'eux, dévorés de la soif du martyre, ont laissé aux missionnaires catholiques des exemples qui sont plutôt à admirer qu'à imiter. Mais on aurait tort de croire que les Franciscains en général ont suivi ces voies extraordinaires, et qu'ils n'ont réussi en rien, si ce n'est à se faire couper la tête. Ils ont soutenu durant le moyen-âge la foi romaine au Maroc dans des circonstances très-épineuses, comme ils l'ont fait en Orient. S'ils avaient, ainsi que plusieurs se l'imaginent, combattu pour la croix à la façon des paladins, ils n'auraient pas eu de pareils succès.

L'action personnelle de l'évêque de Fez et de Maroc, Agnellus, à travers ses vicissitudes, ne nous est pas autrement connue. De grands devoirs lui étaient imposés; de graves difficultés l'assiégeaient. Il n'est pas douteux qu'il ne se soit maintenu à la hauteur de sa mission; car, son nom est inscrit, le 14 mars, au martyrologe francis-

cain : *In Africa, apud Marrochios Beati Agnelli Feziensis episcopi, doctrina et multis virtutibus præclari* (1).

Les termes du martyrologe, dont le nom ne doit pas être pris au strict sens étymologique, montrent qu'il finit sa carrière par une mort naturelle ; car cette formule est consacrée pour les confesseurs, et il y en a d'autres pour les martyrs.

Quant à la date de cette mort, on la trouve marquée à 1246, par Dominique de Gubernatis, en son *Orbis Franciscanus* ; et il ajoute que le corps d'Agnellus fut transféré en 1286 au couvent de Saragosse avec celui du B. Bernard de Viridant (2). Mais il se trompe sur ce dernier point, comme on peut voir en lisant Wadding et le P. Arthur, qui a pris soin de le relever. Il confond Agnellus avec Lupus son successeur, dont nous allons parler et qui a été nommé *Lupus-Agnus*, par suite d'une anecdote que nous rappellerons en son lieu.

Pour la date même de la mort, elle doit être exacte, puisqu'Innocent IV, en portant Lupus au siège de Maroc, l'an 1246, écrit aux fidèles du diocèse qu'il n'a pas voulu, à cause de la situation périlleuse où ils se trouvaient, les laisser longtemps sans pasteur.

L'épiscopat d'Agnellus avait donc duré treize ans. Dans cet intervalle, je vois encore au Maroc plusieurs faits qui intéressent la religion chrétienne, sans que l'évêque y paraisse mêlé.

En 1245, les Trinitaires Ménélas et Rodrigue arrachèrent 300 chrétiens à la servitude qu'ils subissaient en ce pays. Cette rédemption n'a rien d'in vraisemblable ; mais il convient de dire que nous la trouvons consignée dans une publication qui n'est pas d'un grand poids (3).

Auparavant et à l'époque même de la fondation de l'évêché de Fez, la République de Gênes avait d'assez graves embarras au Maroc. Elle faisait avec Ceuta un commerce très-important (4) et elle entre-

(1) Artur à Monasterio, *Martyr. francisc.* — Paris, 14 mars 1653.

(2) *In Aragoniam... in Cæsaraugustano monast... cum corpore B. Bernardi de Viridante.*

(3) *Tableau historique et chronologique de toutes les rédempctions qui ont été faites par les chanoines réguliers de la Sainte Trinité, Paris, 1783, in-49.* Ce cahier, sans doute assez rare, se trouve à la Bibliothèque impériale. Mais il ne cite pas de sources et il marque des rédempctions qui, comme celles-ci, auraient échappé à de graves auteurs, Bonaventure, Baro, par exemple.

(4) *Januenses qui erant in partibus ipsis cum multis navibus et cum maxima quantitate byzantium (besants, ancienne monnaie de Constantinople) et mercium atque rerum, timore commoti sunt.* — CAFFARI, *Annales Genuenses*, p. 471, au tome VI de Muratori, *Rerum italic. scriptores.*

tenait des galères dans ces parages afin de protéger ses navires marchands. Obligée par son intérêt de défendre Ceuta, même contre les vaisseaux des croisés d'Espagne, elle expédia en 1234 vingt-huit galères sous la conduite de Lanfranc Spinola, au secours de la place.

Selon la coutume, un parent de l'Émir de Maroc en était gouverneur. La République, par ce déploiement de forces, répondait à l'appel de l'Émir; ce n'était pas sans scrupule qu'elle armait en faveur de Musulmans contre des Chrétiens; mais elle s'y était décidée après avoir essuyé la première l'agression des Croisés. L'Émir Er-Rachid avait du reste promis de rembourser à Gênes la moitié des frais de cette expédition.

Il paraît que les circonstances n'amènèrent pas entre les flottes chrétiennes la déplorable collision à laquelle on devait s'attendre.

Voyant le péril éloigné, l'Émir chercha des subterfuges pour ne pas remplir ses engagements. Les Génois perdirent patience. Après des rixes où le sang coula, ils sortirent de la ville (1) et se mirent en devoir d'en commencer le siège (2). Ils envoyèrent en Europe chercher des renforts. Mais, sur la fin de 1235, Gênes obtint une paix honorable par les négociations de ses députés Lucius Piper et Ugo Lercarius. La flotte génoise laissa des navires à Ceuta et se dispersa ensuite, en se dirigeant vers Tunis et d'autres parties du monde (3).

Rien n'indique que ces différends aient eu d'ailleurs aucun retentissement dans la nouvelle Église de Maroc.

Nous passons en conséquence à l'épiscopat du frère Loup Ferdinand Dain.

LÉON GODARD

(A suivre.)

(1) *Fuit prælium inceptum; et cucurrerunt Sarraceni ad Fundicos (Fondouk) et posuerunt ignem in ipsis fundicis et domibus; et sic quod plures hinc inde mortui sunt et interfecti; et maxima quantitas rerum Januensium combusta est et perditæ. CAFFARI, loc. cit.*

(2) *Construxerunt trabuchos duos in navibus duabus, tenentes ipsam civitatem ad obsidionem cum navibus magnis LXX et cum aliis navibus parvis XXX et cum galeis XX et cum multis aliis lignis minutis; die noctue cum trabuchis et aliis machinis ipsam civitatem expugnare non cessabant. — Le trabuchet était une sorte de catapulte qui servait à lancer de grosses pierres. Voir Ducange verb. *Trebuchetum*.*

(3) *Ad quasdam alias mundi partes. CAFFARI, loc. cit.*